

**Conseil économique et social**Distr. générale  
20 août 2017Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique  
Comité de la coopération et de l'intégration régionales**

Dixième session

Addis-Abeba, 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**État d'avancement de la mise en œuvre du programme  
relatif à l'intégration régionale et au commerce****Examen des mesures prises par les pays africains  
pour stimuler l'investissement intra-africain, aux fins  
d'un échange de bonnes pratiques entre États  
membres****I. Introduction**

1. À la huitième session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce de la Commission de l'Union africaine, tenue en 2013, les États membres ont exprimé le souhait de promouvoir un dialogue sur les questions relatives à l'investissement<sup>1</sup> et chargé la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de réaliser une étude sur les politiques d'investissement et les traités bilatéraux d'investissement en Afrique. Cette étude a été présentée lors de la neuvième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales (voir E/ECA/CRCI/9/5), en décembre 2015, puis à la deuxième réunion des ministres du commerce de l'Union africaine, en novembre 2016.

2. Dans le souci de promouvoir le dialogue sur l'investissement à l'échelle continentale, la CEA a donc entrepris des travaux de recherche sur les moteurs de l'investissement intra-africain, dans le cadre de son programme de travail sur l'investissement pour l'exercice biennal 2016-2017. À cet égard, la CEA a entrepris une étude sur les moyens appropriés de stimuler l'investissement intra-africain en faveur de la transformation du continent, en se fondant sur sa précédente étude sur les politiques d'investissement et les traités bilatéraux d'investissement et en prenant en compte les résultats du dialogue sur l'investissement déjà engagé au niveau ministériel. Parmi ces résultats, figure, notamment, la demande tendant à ce que la Commission de l'Union africaine et la CEA mènent de nouveaux travaux de recherche sur les flux d'investissements

---

\* E/ECA/CRCI/10/1

<sup>1</sup> Union africaine, *Rapport de la réunion des hauts responsables du commerce*, huitième session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce, Addis-Abeba, 21-25 octobre 2013 (AU/TD/DF/RPT/REV/FINAL).

intra-africains et les mécanismes de promotion de l'investissement intra-africain<sup>2</sup>.

3. L'étude a pour principal objectif d'analyser les moteurs d'une intensification des flux d'investissements intra-africains, afin de poser un cadre théorique et empirique solide et, partant, de jeter les bases d'une politique d'investissement de nature à attirer des capitaux intra-africains. Il s'agit aussi de fournir des données factuelles relatives à l'impact des flux d'investissements sur la transformation économique et d'élaborer, à partir de faits concrets, des recommandations visant à stimuler l'investissement intra-africain. Entre autres choses, l'étude présente l'état d'avancement des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et met en exergue la pertinence de l'investissement dans le cadre de ces négociations.

4. L'étude donne également aux décideurs l'occasion de débattre des principaux déterminants des flux d'investissements intra-africains, de façon à accompagner les efforts de l'Afrique visant à promouvoir la croissance économique et la transformation structurelle. Aussi met-elle en lumière quelques-uns des principaux moteurs des flux d'investissements intra-africains, en s'appuyant sur des données nationales et régionales. Mettant l'accent sur les politiques destinées à stimuler l'investissement intra-africain, elle fait une large place à l'élaboration, à partir de faits concrets, de recommandations venant compléter les efforts des négociateurs d'un volet de la ZLEC portant sur l'investissement.

5. L'étude est censée enrichir le débat que le Comité tiendra, à sa présente session, sur l'investissement intra-africain et sur la manière de se servir de la ZLEC pour renforcer la cohérence et la coordination des règlements relatifs aux investissements de façon à créer les conditions d'une concurrence équitable, gage d'un accroissement des investissements provenant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du continent. Le présent rapport est un récapitulatif des principaux éléments de l'étude, laquelle a fait l'objet d'un examen par les pairs lors de la réunion d'un groupe spécial d'experts en prélude à la session du Comité, ainsi que des travaux de recherche et des activités complémentaires menés dans le cadre du sous-programme relatif à l'intégration régionale et au commerce.

## **II. Initiatives continentales visant à promouvoir la cohérence des règlements relatifs aux investissements et à soutenir l'investissement au service de la transformation de l'Afrique**

6. On constate de plus en plus que les investisseurs africains comme les investisseurs étrangers cherchent à exploiter les possibilités d'investissement en Afrique. Les politiques macro-économiques de l'Afrique, couplées à l'amélioration de la gouvernance et du cadre réglementaire, continuent de contribuer positivement à attirer des investissements, même après la fin du super-cycle des produits de base. Pourtant, malgré cette amélioration des perspectives, le continent continue à être perçu comme une destination risquée et incertaine pour les investissements, ce qui a nui à sa capacité d'exploiter son potentiel en la matière.

7. Les récents efforts continentaux visant à améliorer les perspectives du commerce et des investissements au niveau international ont montré combien il était nécessaire de poursuivre la promotion des apports d'investissements, y compris les investissements directs étrangers (IDE) et les investissements intra-africains. Ces efforts ont pour principal objectif de mettre en place un marché continental qui permettra à l'Afrique de renforcer ses capacités de production et

---

<sup>2</sup> Union africaine, *Rapport de la deuxième réunion des ministres du commerce de l'Union africaine*, Addis-Abeba, 29 et 30 novembre 2016 (AU/TI/MIN/2/REPORT/FINAL, sect. D, par. V).

d'intensifier sa transformation structurelle en vue d'une croissance économique et d'un développement durables. Une de ces initiatives majeures est la ZLEC, qui devrait devenir réalité à la fin de l'année 2017. La ZLEC permettra de créer un marché continental unique de biens et de services ainsi que la libre circulation des entrepreneurs et, en particulier, des investissements, ouvrant ainsi la voie à la mise en place rapide d'une union douanière continentale et d'une communauté économique africaine. À cet égard, il est prévu d'assortir le cadre réglementaire de la ZLEC de règles relatives aux investissements dans la région.

8. À ce jour, les traités d'investissements bilatéraux et les conventions relatives à la double imposition conclus à l'échelle nationale ont été au centre de la stratégie retenue par les décideurs africains pour lutter contre la perception du risque et favoriser un accroissement des flux d'IDE. Il n'est donc pas surprenant que le cadre réglementaire favorise en général les investisseurs étrangers par rapport à leurs homologues africains et nationaux, ce qui nuit à la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement autonomes. La réponse à la question de savoir quel est l'impact de cette situation sur la possibilité du continent d'attirer davantage d'investissements se fait attendre. Une des principales contributions de la ZLEC serait de créer des règles du jeu qui ne soient plus défavorables aux investisseurs intra-africains, tout en rendant l'Afrique plus attractive en tant que destination mondiale des investissements et en faisant en sorte que les pays africains aient suffisamment de marge de manœuvre pour élaborer leur propre politique de développement. En effet, la ZLEC pourrait contribuer à l'harmonisation des cadres réglementaires existants et c'est pourquoi un accord ou un volet relatif aux investissements est à l'étude dans le cadre des négociations sur la ZLEC.

9. Parmi les efforts déployés à l'échelle continentale pour favoriser les apports d'investissements, figure l'élaboration d'un code des investissements panafricain destiné à harmoniser les réglementations en vigueur dans les États membres<sup>3</sup>. Ce code a pour objectif général de favoriser une croissance plus inclusive grâce à la promotion et à la protection des investissements, créant les conditions non seulement d'une égalité de traitement des investisseurs quelle que soit leur nationalité, mais aussi de la réduction des barrières à l'investissement, au service d'une amélioration de l'attractivité du continent. Ce code est un puissant outil qui guidera les négociations sur la ZLEC en vue de la mise en place d'un règlement plus cohérent concernant les investissements au niveau continental. À ce jour, les négociations sur le code et la ZLEC se sont déroulées en parallèle. Aussi les ministres africains du commerce, réunis à Addis-Abeba les 29 et 30 novembre 2016 dans le cadre de leur deuxième réunion, ont-ils recommandé que « le code des investissements panafricain soit présenté au forum de négociation de la ZLEC afin qu'il soit aligné sur le volet investissement de l'accord et que soient favorisés d'autres effets de synergie »<sup>4</sup>. Comme suite à cette demande, la CEA a organisé, le 30 novembre 2017, pendant la semaine du commerce africain et en marge de la réunion des ministres africains du commerce, une table ronde intitulée « La ZLEC et les règlements concernant les investissements étrangers en Afrique ». Ont participé à cette table ronde divers représentants des États membres, notamment le Ministre sud-africain du commerce, des universitaires et des représentants de la société civile, qui ont débattu de la contribution potentielle de la ZLEC et des mesures

<sup>3</sup> Les travaux d'élaboration du code ont été lancés par la Commission de l'Union africaine à la demande des ministres africains chargés de l'intégration lors de leur troisième conférence tenue à Abidjan les 22 et 23 mai 2008. À la neuvième réunion conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, la Commission a été chargée de mener des consultations plus poussées avec les États membres pour finaliser le code. Une réunion d'experts s'est ensuite tenue à Nairobi du 21 au 23 novembre 2016 pour finaliser le code en vue de sa soumission aux ministres pour adoption.

<sup>4</sup> Union africaine, *Rapport de la deuxième réunion des ministres du commerce de l'Union africaine*, Addis-Abeba, 29 et 30 novembre 2016 (AU/TI/MIN/2/REPORT/FINAL, sect. D, par. Ii).

à prendre pour que l'accord sur les investissements envisagé dans le cadre de la ZLEC et le futur code contribuent à la réalisation de tout le potentiel qu'offre la Zone en matière d'investissement.

10. En outre, durant la dixième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, celle-ci a, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, organisé une manifestation parallèle sur le thème «Aligner le code des investissements panafricain sur le volet investissement de la ZLEC», à Dakar le 26 mars 2017. Au cours de cette réunion, des représentants des États membres africains, des banques centrales, de l'ONU, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des milieux universitaires, du secteur privé et de la société civile ont réfléchi à des pistes pour aligner les deux instruments.

11. En Afrique, d'autres initiatives actuellement menées pour le compte des communautés économiques régionales prévoient l'élaboration d'une réglementation qui permettrait aux États membres d'attirer davantage d'investissements vers les marchés de la sous-région en offrant une protection et une réglementation uniformes ou harmonisées des investissements. On peut ainsi citer le protocole relatif aux finances et à l'investissement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'accord sur les investissements du COMESA, le modèle de code des investissements de la Communauté de l'Afrique de l'Est et la loi complémentaire A/SA.3/12/08 portant adoption de règles communautaires sur les investissements et les modalités de sa mise en œuvre au sein de la CEDEAO. À l'avenir, le souci d'une plus grande cohérence à l'échelle africaine exigera également la coordination et l'harmonisation de ces instruments avec ceux en cours d'élaboration à l'échelle continentale.

12. C'est dans ce contexte marqué par la mise au point de réglementations sur l'investissement aux niveaux sous-régional et panafricain que l'Afrique a pris des engagements ambitieux en faveur de la transformation structurelle. Pour que ces objectifs ambitieux puissent se réaliser, l'investissement a un rôle crucial à jouer. Étant actuellement fort dépendants des investissements directs étrangers pour la mise en œuvre de leur plan de développement, les pays africains se doivent d'élargir leurs sources de financement, l'investissement pouvant se révéler, à cet égard, un moyen décisif. Aussi importe-t-il de comprendre pourquoi certains pays et certains secteurs attirent davantage d'investissements africains que d'autres et, à partir de là, d'identifier les politiques d'investissement le mieux adaptées pour attirer ce type de capitaux.

### **III. Aperçu des tendances de l'investissement direct étranger en Afrique**

13. L'Afrique reste une des régions économiques qui enregistrent la croissance la plus rapide, ce qui incite les entreprises étrangères à en faire une destination de leurs investissements. Parmi les facteurs qui contribuent à cette accélération de la croissance des investissements, figurent les mesures que les pouvoirs publics ont prises au cours des dernières décennies pour mettre fin aux conflits armés, l'amélioration des conditions macroéconomiques et la mise en œuvre de réformes en faveur d'un meilleur climat des affaires.

14. Les économies africaines ont été assainies au fur et à mesure que les gouvernements ont réduit l'inflation, la dette et les déficits budgétaires au cours de la dernière décennie. En outre, les gouvernements ont de plus en plus adopté des politiques visant à améliorer les conditions du marché. Même si les politiques de nombreux gouvernements laissent encore à désirer, ces importantes mesures ont permis l'émergence d'un secteur privé. Ces changements structurels ont contribué à stimuler la productivité du continent,

ayant permis aux entreprises de faire de plus grandes économies d'échelle, d'accroître leurs investissements et de devenir plus compétitives.

15. Il n'en reste pas moins des défis à relever, notamment la forte volatilité des cours des produits de base, l'instabilité politique dans certains pays, la faiblesse des infrastructures, la persistance de problèmes de gouvernance et les incertitudes macroéconomiques.

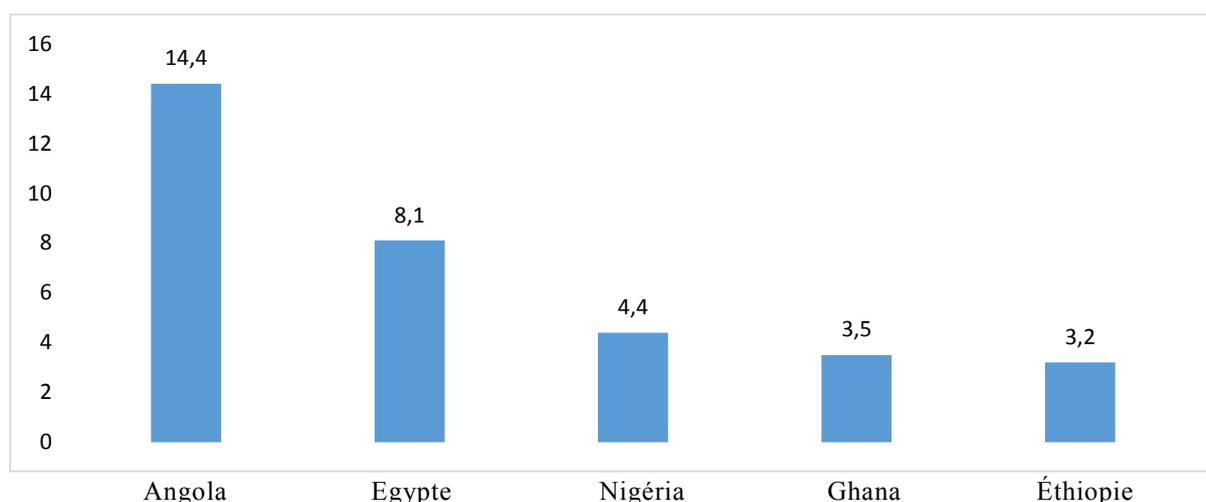
16. Les flux d'investissements mondiaux ont enregistré une croissance rapide, passant d'environ 200 milliards de dollars au début des années 1990 à 1 750 milliards de dollars en 2016. Selon les projections de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ils devraient augmenter de 5 % pour atteindre 1 800 milliards de dollars en 2017<sup>5</sup>. L'investissement est devenu une source majeure de financement extérieur pour de nombreux pays en développement, y compris ceux d'Afrique.

17. Malgré les efforts des pays africains pour attirer davantage d'investissements, les flux d'IDE vers le continent ont continué de baisser en 2016, passant de 61 milliards de dollars en 2015 à 59,4 milliards en 2016, dans un contexte marqué par la faiblesse des cours des produits de base<sup>6</sup>. Par conséquent, les pays africains n'ont représenté que 3,4 % des flux d'IDE mondiaux, contre environ 5 % entre 2012 et 2014.

18. Dans le cas du continent africain, les apports d'IDE demeurent inégalement répartis, cinq pays (Angola, Égypte, Éthiopie, Ghana et Nigéria) recevant à eux seuls près de 57 % du total des investissements à destination du continent en 2016 (voir figure I).

Figure I

**Les cinq pays recevant le plus d'investissements en Afrique en 2016  
(En milliards de dollars des États-Unis)**



Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *World Investment Report 2017 (Rapport sur l'investissement dans le monde 2017)*.

19. Aux niveaux sous-régional et national, la répartition géographique des IDE en 2016 est également relativement hétérogène. En Afrique du Nord par exemple, les apports d'IDE, stimulés par l'intérêt croissant des investisseurs pour l'économie égyptienne, se sont chiffrés à 14 milliards de dollars en 2016,

<sup>5</sup> Voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, "Global FDI flows slip in 2016, modest recovery expected in 2017", No. 25 (Genève, 2017). Disponible à l'adresse [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/webdiaeia2017d1\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/webdiaeia2017d1_en.pdf)

<sup>6</sup> Les données utilisées dans le présent rapport sont tirées du *World Investment Report 2017* de la CNUCED. En raison des révisions auxquelles procède périodiquement la CNUCED, il peut y avoir des écarts avec les précédentes éditions dudit rapport et UNCTADstat.

ce qui représente une augmentation de 11 % en rythme annuel ; l'Algérie a également enregistré un accroissement des apports d'IDE. En revanche, le Maroc a enregistré une baisse significative, soit 29 %.

20. De toutes les sous-régions du continent, l'Afrique de l'Est et celle qui a enregistré la plus forte progression, avec 7,1 milliards de dollars d'apports d'IDE en 2016, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2015. En Éthiopie, pays dont la croissance économique est la plus forte de la région, les apports d'IDE ont augmenté de près de 46 %, à 3,2 milliards de dollars, principalement dans les infrastructures et le secteur manufacturier<sup>7</sup>. En revanche, la République-Unie de Tanzanie et le Kenya ont été à la peine, leurs apports d'IDE baissant de 15 % et de 36 %, respectivement, en 2016.

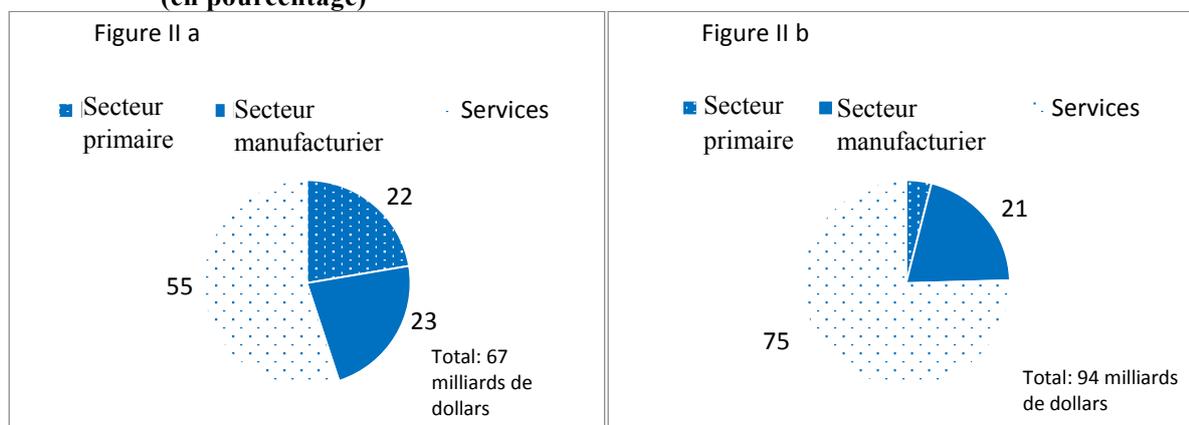
21. L'Afrique de l'Ouest a vu ses apports d'IDE augmenter de 12 % en 2016, à 11,4 milliards de dollars, essentiellement en raison de la croissance des flux d'investissements vers le Nigéria. Le Ghana a enregistré une progression de 9 % de ses apports d'IDE, à 3,5 milliards de dollars. En revanche les apports d'IDE de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Sénégal se sont légèrement contractés au cours de la même période.

22. L'Afrique australe a conservé sa place de première destination des IDE vers le continent, même si elle a enregistré une baisse de 18 % de ses apports d'investissements, à 21 milliards de dollars en 2016. Si les flux d'IDE vers le Malawi et l'Afrique du Sud se sont quelque peu renforcés, ceux de l'Angola et du Mozambique, notamment, ont plutôt baissé.

23. En raison des incertitudes et des troubles politiques, les IDE vers l'Afrique centrale ont baissé de 15 % en 2016, à 5,2 milliards de dollars. Si les flux d'investissements vers le Gabon et la République du Congo ont augmenté, ceux à destination de la République démocratique du Congo ont été en baisse.

24. Dans le domaine des projets de création de capacités, le continent a enregistré un accroissement de la valeur de ces projets entièrement nouveaux, qui est passée de 67 milliards de dollars en 2015 à 94 milliards de dollars en 2016. Dans la répartition des investissements, outre que le secteur des services a nettement supplanté le secteur primaire (voir figure II), la part des investisseurs non occidentaux a nettement augmenté. Quant aux investisseurs africains, ils n'ont représenté que 5 milliards de dollars en 2016, contre 12 milliards de dollars en 2015.

Figure II  
**Projets de création de capacités annoncés en Afrique en 2015 et en 2016**  
(part relative)  
(en pourcentage)



Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *World Investment Report 2017*.

25. Les secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, la construction, les ressources naturelles et l'eau continuent d'attirer des IDE en Afrique. Des

<sup>7</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *World Investment Report 2017*.

progrès importants sont enregistrés dans le secteur de l'agriculture, qui offre un énorme potentiel pour les investissements. Toutefois, les investissements ont été quelque peu freinés par le faible rendement agricole dans la région, qui reste à la traîne de celui du reste du monde, sa croissance étant environ de moitié inférieure à celle des pays en développement pris dans leur ensemble. De même, la croissance du rendement des terres et du travail est demeurée modeste.

26. En raison de l'évolution démographique et de l'essor des classes moyennes, l'énergie et les services apparaissent comme des secteurs ayant un fort potentiel d'investissement. Les services ont également attiré l'attention des investisseurs africains. C'est ainsi que les services financiers ont représenté, à eux seuls, environ 50 % des projets de création de capacités au cours de la période 2003-2014. On peut en déduire que l'ouverture du secteur et du marché des services pourrait aider l'Afrique à attirer les investissements dont elle a tant besoin pour financer sa transformation structurelle et son développement.

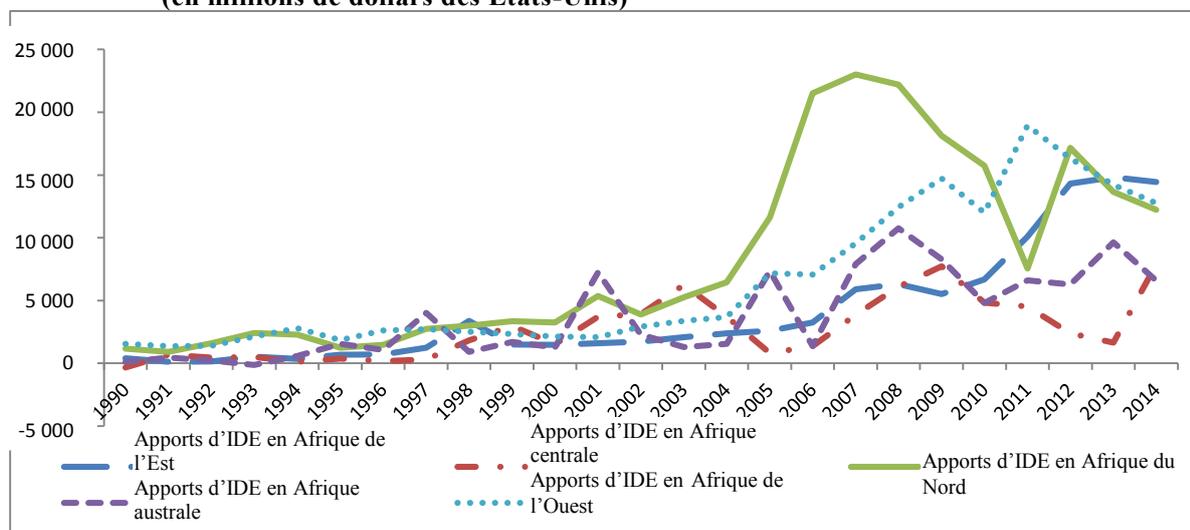
27. Les investissements massifs dans le domaine des ressources naturelles peuvent aider à transformer les économies du continent et favoriser la croissance économique dont il a tant besoin, pour peu que les revenus soient gérés de manière judicieuse et efficace. Comme on a pu le voir dans le présent chapitre, certains pays reçoivent d'énormes investissements dans le secteur des ressources naturelles, en particulier le pétrole, les minéraux et le gaz. Avec quelques-unes des plus importantes réserves de pétrole et de gaz du monde, l'Afrique possède des ressources géologiques qui demeurent largement sous-exploitées et inexploitées.

#### IV. Moteurs de l'investissement intra-africain : étude empirique

28. L'étude de la CEA brosse un tableau analytique des moteurs de l'investissement en Afrique, tout en conciliant perspectives sous-régionales et perspectives continentales. Comme on peut le voir à la figure III, il existe des disparités dans les tendances des apports d'IDE entre les sous-régions du continent. Cette étude est destinée à montrer, grâce à des données empiriques, l'incidence des IDE sur la transformation économique et l'intégration à l'échelle continentale. À ce jour, cette dimension n'avait jamais été traitée dans les travaux de recherche sur l'investissement en Afrique.

Figure III

**Tendances récentes des IDE en Afrique : existence de disparités nationales et régionales (en millions de dollars des États-Unis)**



Source: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : statistiques des flux d'IDE bilatéraux.

29. Cette étude, qui couvre 40 pays africains, est fondée sur les données relatives aux investissements fournies par la CNUCED durant la période 2002-2014. Étant donné les tendances récentes des IDE en Afrique, qui font ressortir le caractère hétérogène des investissements entre les pays africains et les communautés économiques régionales, le cadre théorique et empirique de l'étude est suffisamment bien posé pour montrer les disparités régionales et, ainsi, évaluer et mesurer la dynamique des déterminants de l'investissement en Afrique<sup>8</sup>.

## A. Déterminants de l'investissement intra-africain : analyse continentale

30. Les travaux de recherche qui ont été publiés montrent que l'ouverture aux IDE, en particulier dans le domaine des infrastructures, facilite la participation aux chaînes de valeur mondiales<sup>9</sup>. En reliant les IDE à ces chaînes de valeur, on permettra aux pays en développement de participer davantage et de mieux s'insérer à l'économie mondiale et, surtout, on favorisera la croissance économique et la transformation structurelle<sup>10</sup> de l'Afrique. Les avantages tirés de la facilitation du commerce, couplés aux effets probables de la mise en place complète de la ZLEC, pourraient se révéler très bénéfiques à l'insertion du continent aux chaînes de valeur régionales et mondiales<sup>11</sup>.

31. L'augmentation des investissements en Afrique au cours de la période 2002-2014 a nécessité la mise en place d'infrastructures aussi bien matérielles qu'immatérielles. L'ouverture au commerce régional et international semble également avoir eu des effets positifs sur les flux d'investissement. Sur le plan de l'action, ces résultats appellent des politiques industrielles et commerciales soigneusement élaborées.

32. Les résultats indiquent que l'ouverture commerciale, les infrastructures, l'efficacité de la logistique et le climat des affaires ont une influence sur l'attractivité de l'Afrique pour ce qui est des investissements. L'impact positif de l'ouverture commerciale a été démontré dans les travaux de recherche antérieurs de la CEA, qui ont conclu que les retombées d'une intensification des échanges intra-africains dans le cadre de la ZLEC offriraient davantage de possibilités d'industrialisation<sup>12</sup>. Une logistique plus efficace, un meilleur climat des affaires et des coûts commerciaux réduits sont autant de facteurs qui pourraient accroître les investissements intra-africains.

<sup>8</sup> On part de l'hypothèse d'une situation hétérogène dans les cinq sous-régions (Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest) ; par conséquent, chaque sous-région a ses variables et paramètres propres.

<sup>9</sup> Voir Fonds monétaire international, *Cluster Report: Trade Integration in Latin America and the Caribbean* (Washington, 2017); Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du commerce et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Implications of Global Value Chains for Trade, Investment, Development and Jobs*, rapport établi pour le Sommet des dirigeants du G-20, Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) (2013); et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *World Investment Report 2013: Global Value Chains-investment and trade for development* (Genève, 2013).

<sup>10</sup> La transformation structurelle est un passage à la vitesse supérieure qui consiste à abandonner les activités à faible valeur ajoutée pour des activités à forte valeur ajoutée au sein du même secteur ou dans un autre secteur. Plus précisément, c'est lorsque les pays réussissent la transition des maillons inférieurs des chaînes de valeur mondiales, caractérisés par des activités extractives à faible valeur ajoutée, à des processus de production plus avancés et sophistiqués, permettant d'ajouter de la valeur au bien ou service produit.

<sup>11</sup> Voir Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2015 : L'industrialisation par le commerce* (Addis-Abeba, 2015) et *Rapport économique sur l'Afrique 2016 : Vers une industrialisation verte de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2016).

<sup>12</sup> Voir *Rapport économique sur l'Afrique 2016 : Vers une industrialisation verte de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2016).

33. Selon l'OMC<sup>13</sup>, les pays dont les procédures commerciales sont les plus inefficaces sont ceux qui reçoivent le moins d'IDE. Cela s'explique par le fait que les réglementations commerciales augmentent la probabilité de voir une entreprise exporter plutôt qu'investir. On voit donc clairement l'effet de synergie possible entre l'investissement et le commerce en Afrique, si des efforts sont faits pour faciliter le commerce et l'investissement grâce à des politiques et à des réglementations pertinentes. La libéralisation des tarifs dans le cadre de la ZLEC, couplée à des mesures de facilitation du commerce, aurait également pour effet de stimuler l'investissement intra-africain, de promouvoir la production verticale et de favoriser la diversification de l'économie.

34. Selon les estimations, les importations de biens manufacturés et la part de la main-d'œuvre industrielle ont des effets négatifs sur l'investissement intra-africain. Par conséquent, les pays africains devraient promouvoir leurs capacités manufacturières et industrielles afin de stimuler l'investissement intra-africain grâce à l'industrialisation et à une meilleure insertion dans les chaînes de valeur régionales. L'industrialisation est également un vecteur important de transformation structurelle, comme préconisé dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En outre, l'importance de l'industrialisation est reconnue dans diverses initiatives continentales, comme le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et le Programme de développement des infrastructures en Afrique.

35. Comme indiqué précédemment, le développement infrastructural est essentiel aux EDI. Il convient toutefois de ne pas oublier les effets d'éviction que les EDI ont sur l'investissement intérieur, d'où la nécessité de faciliter l'investissement en introduisant des technologies et un savoir-faire nouveaux de nature à avoir des retombées importantes et en renforçant les partenariats public-privé axés sur le développement de projets et de programmes transfrontaliers concernant la technologie et l'innovation. Cela signifie que la mise en place des conditions propices à la propagation des nouvelles technologies permettra aux pays africains en retard dans le domaine de l'innovation de tirer profit de l'expérience de leurs homologues plus avancés en la matière.

36. L'étude montre que la politique éducative a un effet positif et dynamique sur l'investissement intra-africain. Investir dans l'éducation des filles, en particulier, joue également un rôle clé dans le développement de l'investissement. Cette constatation montre clairement que la promotion de politiques sociales inclusives et favorables à l'égalité des sexes pour ce qui est de l'accès à l'éducation pourrait renforcer la capacité des pays africains à attirer davantage d'investissements intra-africains. Étant donné que le commerce transfrontalier en Afrique est dominé par des femmes, la ZLEC devrait mettre en place des mesures concrètes visant à faciliter ce commerce et, partant, à le rendre plus inclusif. Enfin, on prévoit que les principaux avantages tirés de la ZLEC concerneront le secteur industriel, qui, comme démontré dans la série des Rapports économiques sur l'Afrique, a toujours été le moteur d'une croissance durable, inclusive et riche en emplois, conformément aux aspirations de l'Afrique à réussir la transformation structurelle de son économie et à assurer son développement durable.

37. L'analyse continentale indique également que les volumes précédents des investissements intra-africains ont un effet négatif sur les volumes actuels. On pourrait en conclure que les investissements au sein du continent sont instables, ce qui est sans doute dû à l'instabilité politique dans certaines sous-régions, notamment l'Afrique du Nord (Libye et Soudan, en l'occurrence) et l'Afrique centrale.

<sup>13</sup> Voir Organisation mondiale du commerce, *Rapport sur le commerce mondial 2015 : Accélérer le commerce—Avantages et défis de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges* (Genève, 2015).

38. Enfin, la vulnérabilité de l'Afrique aux mutations de l'économie mondiale, que l'étude a démontrée par les effets différés de la crise financière, rappelle combien il est nécessaire de diversifier les exportations si l'on veut renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs extérieurs.

## **B. Déterminants de l'investissement intra-africain : perspective régionale**

39. En plus des résultats observés à l'échelle continentale, l'étude aborde également les dimensions régionales des principaux déterminants de l'investissement intra-africain et identifie les secteurs dans lesquels les flux d'investissements intra-africains ont des effets positifs sur le développement et la transformation économiques.

40. Au niveau des communautés économiques régionales, l'étude montre que la facilitation du commerce, la taille des marchés, le fort taux d'emploi dans le secteur industriel, ainsi que la qualité de l'enseignement et des politiques éducatives sont autant de facteurs de nature à stimuler l'investissement intra-africain. Selon les estimations, le lien entre la facilitation du commerce et l'investissement dépend de la taille du marché. En effet, lorsque le marché atteint une taille critique, la réduction des coûts commerciaux encourage l'investissement, notamment l'investissement vertical. En outre, les plus grandes économies attirent davantage d'investissements à la recherche de débouchés, si bien que l'intensification de l'investissement intra-africain a un effet positif et dynamique sur l'intégration régionale. On voit donc combien il est important d'avoir un marché de dimension régionale/continentale.

41. L'étude montre également que l'existence de conditions propices à l'investissement et la transparence du cadre juridique sont essentielles à l'investissement intra-africain au niveau régional, tandis que l'aide publique au développement (APD) a une incidence positive et notable sur les flux d'investissement dans certaines sous-régions. Parmi les autres déterminants de l'investissement au niveau régional, on peut citer l'ouverture commerciale, l'égalité des sexes dans l'enseignement secondaire et le taux d'accès à l'électricité par habitant.

42. Au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'existence d'une politique éducative active et inclusive ainsi que la taille du marché expliquent l'intensification de l'investissement intra-régional. Au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), on a constaté que l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'égalité des sexes dans l'enseignement secondaire étaient les principaux déterminants des flux d'investissements. Au sein du marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le principal moteur de l'intensification des flux d'investissements intra-régionaux semble être l'infrastructure des TIC et la croissance économique. Dans le cas que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ce sont la croissance économique, la facilitation du commerce et l'APD qui déterminent l'investissement intra-régional. En ce qui concerne l'Union du Maghreb arabe, l'étude montre que la valeur ajoutée dans le secteur industriel et l'APD sont les principaux moteurs de l'investissement intra-africain. Au sein de la Communauté des États sahélo-sahariens, les déterminants des flux d'investissements sont la valeur ajoutée dans le secteur industriel et l'égalité des sexes dans l'enseignement secondaire. L'ouverture au commerce international et régional, ainsi que la croissance du PIB et l'APD sont les principaux déterminants des flux d'investissements intra-africains vers l'IGAD.

43. Parmi les principaux obstacles à l'investissement intra-africain, on peut citer l'exiguïté de l'économie régionale (facteur relativement important pour la CEDEAO), la persistance des incertitudes macroéconomiques dans certains pays (en Afrique du Nord), le niveau élevé des barrières administratives et des mesures non tarifaires, ainsi que l'insuffisance des infrastructures physiques. En effet, toutes les estimations régionales indiquent que la stabilité macro-

économique est déterminante pour l'investissement intra-africain, comme l'ont démontré les différents travaux de recherche menés dans la région.

## V. Conclusions et recommandations

44. Vu les éléments d'information dont on dispose au sujet de la complémentarité entre le commerce et l'investissement en Afrique, et étant donné le potentiel qu'offre la ZLEC dans le domaine du commerce et les incidences qu'elle pourrait avoir sur l'intensification des échanges et de l'investissement intra-africains, les pays africains se doivent de faire de la ZLEC un moyen d'accroître les flux d'investissements intra-africains. L'intensification du commerce intra-africain grâce à la ZLEC permet d'accroître la productivité, d'améliorer la compétitivité et de favoriser la croissance économique ; cependant, on ne peut atteindre ces objectifs que si on prévoit, comme mesures d'accompagnement, des réglementations et des politiques d'investissement qui permettent d'exploiter les avantages découlant de la croissance tant du commerce que des investissements. Aussi convient-il d'élaborer, au niveau continental, des règles communes sur l'investissement dans le contexte de la ZLEC, telles que le futur chapitre sur l'investissement, de façon à tirer parti des effets dynamiques et statiques du commerce et de l'investissement sur tout le continent.

45. Dans l'Agenda 2063, on souligne la nécessité de doubler le volume des échanges intra-africains d'ici 2022 et on reconnaît à juste titre que la ZLEC constitue un moyen d'atteindre cet objectif. De ce point de vue, on prévoit que la ZLEC devrait réduire les contraintes liées à la demande qui font obstacle aux échanges intra-africains, au commerce des services et à l'investissement, et éliminer les barrières tarifaires, réglementaires et juridiques, pour le plus grand bien des populations africaines. On peut espérer que la ZLEC donnera un sérieux coup de fouet au secteur industriel du continent, les échanges intra-africains de produits industriels devant augmenter de 60 milliards de dollars par an, et ce uniquement en raison de la facilitation du commerce que permettra la ZLEC.

46. En outre, les éléments d'information dont on dispose montrent clairement que l'intensification des échanges de biens industriels au sein du continent peut avoir pour effet d'attirer davantage d'investissements, favorisant ainsi l'intégration verticale et la création de valeur ajoutée, ce qui, à son tour, permettra de lever les obstacles liés à l'offre qui entravent les efforts faits par les pays africains pour mieux s'insérer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. À cet égard, tout doit être fait pour exécuter le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, car c'est un moyen stratégique de favoriser l'insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale tout en maximisant les avantages escomptés de la ZLEC.

47. L'étude confirme l'idée exprimée dans les travaux de recherche universitaires, selon laquelle l'ouverture aux IDE favorise l'intégration verticale et horizontale. Les pays doivent également tenir compte du fait que l'intensification de l'investissement intra-africain pourrait aussi favoriser la mise en œuvre du programme d'intégration des communautés économiques régionales et permettre son harmonisation avec le programme d'intégration continental. À cet égard, la ZLEC pourrait aider à résoudre les problèmes nés de l'appartenance à plusieurs communautés économiques régionales et régimes commerciaux qui se chevauchent et, donc, à accélérer le dynamisme du commerce et de l'investissement intra-africains au service de la réalisation des objectifs communs d'intégration régionale.

48. Les conclusions de l'étude montrent également que l'existence d'un climat d'affaires et d'une logistique commerciale propices est importante si l'on veut attirer davantage d'investissements intra-africains. En outre, l'étude confirme que l'intensification de l'investissement intra-africain, en particulier dans le secteur industriel, pourrait favoriser la transformation et la

diversification de l'économie. Par conséquent, les pays africains qui souhaitent accélérer leur croissance économique en augmentant la productivité globale des facteurs doivent mettre en œuvre des politiques de nature à améliorer le climat des affaires et l'efficacité de la logistique.

49. Étant donné la corrélation positive entre l'éducation et les flux d'IDE, telle qu'observée dans l'étude, les pays africains sont encouragés à mettre en œuvre des programmes d'enseignement et de formation professionnelle bien ciblés pour améliorer les compétences techniques de la main-d'œuvre. En améliorant la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle et en alignant leurs objectifs sur ceux des entreprises africaines, on favorisera l'augmentation de la productivité dans tous les secteurs économiques et on donnera des chances à ceux qui sont exclus du marché du travail.

50. Il est tout aussi important d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'accès à l'éducation, car cela contribuera à rendre les économies africaines plus attractives, à intensifier les flux d'investissements intra-africains et à promouvoir les transferts de technologies et de connaissances. À cet égard, il est crucial d'encourager la participation des femmes et des hommes au marché du travail formel afin de maximiser les effets escomptés de l'investissement intra-africain grâce à des stratégies globales et bien ciblées en faveur des jeunes et de l'emploi, notamment au niveau régional. Dans le cadre de la ZLEC, cela permettra également une plus grande flexibilité et une meilleure planification de la mobilité sur le marché des facteurs, éléments qui pourraient également être incorporés dans les négociations concernant la libre circulation des entrepreneurs, pour faire en sorte que l'Afrique produise les emplois dont ont besoin ses jeunes, de plus en plus nombreux.

51. Les gouvernements africains doivent veiller à ce que la législation relative à l'investissement soit conçue pour stimuler l'investissement national et régional. Cette législation pourrait, par exemple, énumérer les secteurs d'investissement prioritaires, notamment le secteur manufacturier, et offrir des mesures incitatives aux investisseurs régionaux. Ces secteurs, plus que celui des produits de base, offrent de plus grandes possibilités en matière d'intégration régionale et d'insertion aux chaînes de valeur régionales et mondiales. En vertu de codes et de réglementations favorables aux investisseurs, les importations de biens et de services destinés à des projets d'investissement pourraient être exonérées de droits de douane et de taxe à la valeur ajoutée. Les entreprises africaines pourraient également bénéficier, pendant plusieurs années, d'exonérations de l'impôt sur les bénéfices et de dérogations pour ce qui est des taxes foncières. Les gouvernements devraient également participer au financement des coûts des infrastructures liées à des projets d'investissement.

52. Il est crucial que ces réformes soient renforcées par une plus grande intégration régionale, à laquelle elle pourrait d'ailleurs ouvrir la voie. Le continent devrait chercher à tirer profit des possibilités d'investissement transfrontière, qui sont bénéfiques aux sous-régions et aux communautés économiques régionales. Si, par exemple, les réformes de la réglementation s'accompagnent de partenariats public-privé axés sur l'investissement transfrontalier dans la technologie et l'innovation, alors les pays africains pourraient avoir beaucoup à gagner des retombées de l'investissement intra-africain. À cet égard, on pourrait envisager d'utiliser la ZLEC comme outil de promotion de politiques et réglementations sur l'investissement qui soient de dimension transfrontalière, notamment les initiatives telles que le code panafricain des investissements.

53. Les investisseurs africains ont vu un encouragement dans l'amélioration du climat des affaires, la relative stabilité macroéconomique et la forte croissance économique. L'investissement intra-africain devrait permettre de mieux intégrer les chaînes de valeur régionales, grâce à un transfert vers l'Afrique des activités à forte intensité de main-d'œuvre, notamment manufacturières. L'étude a souligné combien il importait de poursuivre les efforts de développement des infrastructures de transport afin d'éliminer les contraintes existantes. Ces objectifs sont compatibles et se renforcent

mutuellement, étant donné que leur réalisation facilitera l'entrée sur le marché des investisseurs africains et leur permettra d'exploiter un plus vaste marché des biens, des services et des facteurs, contribuant ainsi à la transformation industrielle. Le renforcement de l'intégration, de l'ouverture commerciale et de la prévisibilité de la réglementation enverrait un signal fort aux femmes et hommes d'affaires africains.

54. Enfin, la promotion du secteur privé constitue également un défi majeur à relever pour maintenir et renforcer l'attractivité et la compétitivité des marchés africains, outre qu'elle est un des déterminants clés de la croissance économique. Par conséquent, le secteur financier a un rôle de premier plan à jouer dans le financement de la contribution du secteur privé à une croissance inclusive. Dans le même ordre d'idées, il convient de renforcer l'architecture du secteur financier dans les domaines tant des politiques que du cadre institutionnel, ce qui permettra, grâce à des politiques proactives, de contribuer à l'intensification de l'investissement intra-africain. Orienter les flux d'investissements vers le développement des petites et moyennes entreprises, un des principaux moteurs de la transformation de l'Afrique, pourrait avoir des effets positifs en termes de croissance et de création d'emplois. La ZLEC devrait être un vecteur d'investissement et de formation de capital, pour peu que les règles et réglementations communes en matière d'investissement soient de nature à favoriser le développement de ces entreprises.

---